

NOTE À L'INTENTION DES ÉLUS



Pourquoi les élus doivent-ils envisager de s'opposer à la création de parcs éoliens sur la Montagne de Lure et dans tout le département ?

Préambule

Alors que sous l'impulsion de l'opérateur RES, deux projets d'installations de parcs éoliens industriels aux deux extrémités de la Montagne de Lure (commune du Redortiers et de Peipin) ouvrent la porte à la multiplication des éoliennes sur toute cette partie de territoire et au-delà, l'objet de cette note est de résumer des informations démontrant les risques importants que cela représente notamment pour l'économie, le respect des équilibres sociaux du département et plus largement le paysage et la richesse du territoire. Occasion aussi de montrer que ces projets éoliens sont inutiles voire dommageables pour les programmes de transition énergétique.

NB : Sur un sujet de grande complexité, les chiffres et arguments avancés sont validés par des documents émanant d'autorités incontestées qui sont mis à la disposition de tous.

Introduction

Les oppositions quasi systématiques aux projets éoliens sur la Montagne de Lure sont révélatrices du rejet des habitants à l'égard de ces constructions gigantesques d'une hauteur comprise entre 150 et 200 mètres à l'origine de dégâts considérables tant pour leur installation que pour leur transport.

Comment expliquer en effet, cette montée des résistances et des colères dont la presse et les associations locales se font régulièrement l'écho ? Il ne s'agit pas là d'une contestation isolée mais d'un véritable rejet des habitants des différentes communes de Haute-Provence de mieux en mieux informés sur une réalité écologique, économique, sociale et sanitaire.

Sous prétexte d'une urgence pour la planète, ces initiatives servent au final des intérêts financiers privés au détriment de la collectivité, mettant en péril l'économie et la paix sociale du territoire.

Dans ce contexte, il est désormais essentiel que les élus prennent une position de refus.

1 Les parcs éoliens sur la Montagne de Lure sont très préjudiciables au développement de l'économie du territoire

- Le tourisme

o La CCI 04 par la voix de son vice-président en charge du tourisme s'oppose à tout projet de parcs éoliens, véritables répulsifs à touristes confirmés par toutes les études ne venant pas des opérateurs et des lobbys. Le département et les communes sont-ils en mesure de supporter une réduction très significative (entre 10 et 15%) des plus de 50% du PIB du territoire représenté par le tourisme ? Les communes sont-elles prêtes à voir se tarir le flot des touristes et des consommateurs attirés par notre territoire vierge de parcs éoliens industriels ?

- L'emploi

o Au-delà des très nombreux emplois du tourisme directs et indirects (commerces, gites, services culturels,..) directement impactés (par exemple la Librairie Le Bleuet, attracteur reconnu de cette partie du territoire, a fait une simulation qui la mettrait en situation très périlleuse si la fréquentation touristique baissait simplement de quelques points), les promesses d'emplois faites par les opérateurs sont des emplois temporaires à faible valeur ajoutée avec des travailleurs détachés se déplaçant au gré des chantiers de montage.

Ces derniers concurrençant nos travailleurs locaux.

C'est de la destruction d'emplois durables au pays.

- L'immobilier

o La perte d'attractivité immédiatement induite par l'installation de parcs éoliens sur la Montagne de Lure et ailleurs dans le département entraînera de fait et comme partout ailleurs une chute des constructions neuves, une diminution des chantiers de rénovation et une diminution des emplois dans l'artisanat et le BTP. La dévalorisation de l'immobilier également induite par cette situation (baisse de 20 à 40%) pénalise les propriétaires de résidences principales et secondaires dans un très large rayon et impactera à la baisse les taxes foncières.

- Le pouvoir d'achat des habitants

o Le courant acheté prioritairement et obligatoirement par EDF aux opérateurs éoliens est payé deux à sept fois plus cher que le mix habituel. Ce coût est compensé par une taxe, la CSPE, en moyenne de 18% de la facture EDF de chacun et ne cesse d'augmenter. Le prix de l'électricité augmente (au détriment du pouvoir d'achat des habitants du 04) et pénalise considérablement les ménages les plus démunis et en situation énergétique difficile ou en précarité d'emploi.

2 Les parcs éoliens sur la Montagne de Lure sont destructeurs du lien social et affaiblissent la démocratie locale

- Inégalité et rupture du lien social liées à un effet d'aubaine

o Un parc éolien terrestre est un facteur de rupture et de clivage social fort sur notre territoire. Par un effet d'aubaine des propriétaires de terres bénéficient de loyers significatifs sur plusieurs années en profitant seuls d'un bien commun qui appartient à tous. Dans le cas de Redortiers, par exemple, les indemnités proposées par RES sont trois fois supérieures aux pratiques habituelles démontrant ainsi la volonté de l'opérateur de viser l'extension sur l'ensemble de la Montagne de Lure en s'appuyant sur le dispositif de "continuité territoriale" du Code de l'environnement.

Pour mémoire, il est annoncé sur une période de 15 ans au moins 35 000€/an/pour deux éoliennes pour les propriétaires, 65 000€/an pour la commune, 165 000€ pour l'intercommunalité.

Ces montants exorbitants et réservés à une petite minorité portent, entre autres, préjudice aux autres communes du 04 qui ne disposent pas de ces subventions et instaurent ainsi de profondes inégalités objectivement inacceptables.

Subventions insuffisantes pour les communes pour compenser les recettes liées à la baisse de l'activité économique du département liée aux parcs éoliens. Les propriétaires vont eux continuer à profiter d'un revenu constant dont on pourrait imaginer qu'une partie significative revienne à la collectivité. De plus, au niveau des communes et intercommunalités, particulièrement dans des secteurs où les élus sont aussi des propriétaires ou proches des propriétaires, les conflits d'intérêt portent atteinte à l'équité et sont sources de procédures.

En outre, les calculs détaillés liés au démontage et à l'obsolescence accélérée des éoliennes alors que les technologies alternatives avancent à grands pas, montrent que sur le long terme c'est finalement une très mauvaise affaire et un très grand risque financier tant pour les propriétaires que pour les communes.

- Affaiblissement de la démocratie territoriale

o Le manque d'équité des approches financières proposées allié à l'autonomie et souveraineté des maires qui ne pensent pas sur le long terme. Ils engagent leurs communes dans un processus destructeur de ce « bien commun » qui dépasse largement les frontières de leur commune. Cela représente une source réelle de ruptures démocratiques et sociétales avec des risques certains d'affrontement de voisinage.

3. Les parcs éoliens sur la Montagne de Lure dévastent le paysage, l'environnement, la faune et la flore

- Une source de dégâts multiples, conséquents et durables

o Les 8 premières machines du projet du Redortiers (ou les 5 de Peipin) ce sont environ 36800 tonnes de CO2 émis pour la fabrication, 12000 tonnes de béton coulés et 3200 tonnes de ferrallages, des aimants permanents à base de terres rares, des centaines de litres d'huile (600 litres par machine) qui en cas de fuite polluent les nappes phréatiques et prennent feu.

Machines fabriquées en Allemagne au plus près ou en Chine au moins cher avec des convois exceptionnels traversant toute la France pour arriver chez nous.

Les routes et pistes d'accès doivent être considérablement agrandies (plus de 7m de large et 10m dans les virages), consolidées et des défrichages sont nécessaires. 750 rotations de camion en moyenne sont nécessaires par machine... avec les nuisances que cela entraîne. Egalement, nuisances d'une pollution lumineuse permanente et forte qui fait que la Société astronomique de la Montagne de Lure s'élève fermement contre tout projet d'éoliennes.

- Le sacrifice de la faune et de la flore

o Beaucoup d'études internationales prouvent que les espèces d'oiseaux dites patrimoniales, c'est à dire celles qui sont rares et menacées du fait de leurs faibles effectifs, sont très sensibles aux éoliennes. C'est le cas de tous les grands rapaces, mais aussi des espèces migratrices de passage.

Il se trouve que la plupart de celles-ci sont présentes et nichent précisément sur les lieux projetés pour les éoliennes dans la Montagne de Lure (Aigle royal, Circaète-Jean-Le-Blanc, Faucon pèlerin, Grand-Duc). D'autres comme le Milan royal et les Vautours

sont également présents une grande partie de l'année, ils sillonnent les crêtes et les zones pastorales sans oublier la petite population relictuelle de Tétralyre (moins de 10 couples) très sensible aux éoliennes. Les Grues cendrées survolent chaque année à 2 reprises lors de leur migration (printemps-automne) et à faible altitude les vallées et les crêtes de la Montagne de Lure, tout comme les Cigognes noires et blanches. Que deviendront toutes ces espèces ?

A l'exemple de ce qui se passe dans des lieux et biotopes comparables, elles seront victimes directes ou indirectes des éoliennes. Il en sera de même pour de nombreuses plantes rares, mais aussi de nombreux insectes patrimoniaux (lépidoptères orthoptères, coléoptères) victimes des travaux de mise en place.

4. Les parcs éoliens sur la Montagne de Lure sont dangereux pour la santé des habitants du voisinage

- Des risques sanitaires bien réels sur plusieurs kilomètres

o Les éoliennes industrielles sont classées dans les ICPE : installations et usines susceptibles de générer des risques ou dangers. Les conclusions de l'Académie de Médecine, le "Rapport Lachat " ou encore les études réalisées par de nombreux chercheurs en France et dans le monde prouvent que les éoliennes ont des conséquences néfastes sur la santé (et animale aussi), à cause des effets stroboscopiques, des fréquences sonores qu'elles émettent et des infrasons qui ne sont arrêtés ni par les obstacles naturels, ni par les murs des maisons. Inaudibles par l'oreille humaine, ces basses fréquences comparables à des battements de tambour, se propagent sur plusieurs kilomètres. Il est prouvé que ces basses fréquences agissent sur les organes internes comme le foie ou les poumons et qu'elles ont des conséquences graves en cas d'exposition prolongée.

C'est pourquoi, au nom du principe de précaution et de responsabilité, les chercheurs les plus éminents recommandent des distances qui ne soient pas inférieures à 2,5 km entre les éoliennes et les habitations et, pour une sûreté optimum, de les placer entre 5 et 10 kilomètres.

Qui portera la responsabilité de l'implantation des éoliennes dans nos communes quand il faudra rendre des comptes : les préfets ? les promoteurs ? le CD 04 ? les maires... ?

5 Les parcs éoliens sur la Montagne de Lure nuisent aux initiatives locales en matière de transition énergétique

- Inutile voire dommageable pour la transition énergétique

o L'accélération des technologies (stockage, smart-grid, production locale,...) et les multiples innovations qui se mettent en place montrent que nous ne sommes qu'au début de l'histoire pour traiter efficacement et intelligemment la question de la transition énergétique.

Les éoliennes qui produisent de façon intermittente (moins d'un quart du temps) ne sont plus la solution.

- Au regard de ses caractéristiques démographiques, industrielles mais aussi climatiques avec son exceptionnel ensoleillement, le département et ses communes pourraient se positionner pour innover et expérimenter des solutions d'avenir comme les dispositifs photovoltaïques de faibles dimensions pour l'autoconsommation locale et refuser les solutions éoliennes déjà obsolètes.

Conclusion

Pourquoi un opérateur, RES, filiale d'un groupe dont le siège est situé dans le refuge fiscal de Guernesey veut-il installer des éoliennes sur la Montagne de Lure ?

Pour produire de l'électricité propre ou pour rapidement faire du profit au détriment de la collectivité ?

Poser la question, c'est y répondre. Et c'est vrai que c'est une très bonne affaire pour l'opérateur avec en plus des subventions de toute nature. Rappelons qu'une machine, montée, revient à 3M€ et s'amortit sur 8/9 ans sur une durée de vie de 15 à 20 ans. Et le vertige des indemnités offertes aux communes, aux intercommunalités et aux quelques propriétaires fait oublier l'impact considérable sur l'économie et l'emploi qui est loin d'être compensé par les montants envisagés.

En somme, petit gain à court terme pour quelques-uns et grosses pertes à long terme pour tous.

Notre département a un bilan électrique exportateur et contribue largement avec l'hydraulique et le solaire aux efforts nationaux en matière d'énergie renouvelable. Faut-il se résigner au sacrifice probable du patrimoine naturel de notre territoire et de son économie?

Redortiers, le 28 février 2018